



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2009

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2008

Monsieur CARIOU demande la rectification de la dernière ligne du compte rendu en ce sens : « Monsieur CARIOU souhaite effectivement le consensus de l'opposition sur cette affaire ».

Cette correction étant apportée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

1 – Question de Monsieur CARIOU

Monsieur CARIOU s'insurge sur la conception de la majorité de la communication faite aux élus et aux Trégunois. En effet, il indique :

- que certaines informations sont incomplètes (contentieux GASCOUIN notamment).
- que l'article de l'opposition pour le dernier bulletin municipal a été refusé
- que les commissions municipales n'ont pas été réunies très souvent.

2 – Question de Madame LE GUILLOU

Madame LE GUILLOU demande s'il est prévu la stabilisation du sol à l'entrée nord de la Chapelle de Saint-Philibert ainsi que l'éclairage public pour les manifestations nocturnes.

3 – Question de Monsieur BELLEC

Monsieur BELLEC, choqué par l'article de presse paru le 16 janvier 2009 dans l'Ouest France au sujet du lotissement de PEUREN, demande à Monsieur Le Maire s'il entend répondre à Monsieur CARIOU. Il fait part de sa solidarité avec l'Adjointe mise en cause dans cette affaire.

1 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

DELIBERATION

Monsieur Le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Ce débat constitue la première étape du cycle budgétaire et doit permettre au Conseil Municipal :

- De discuter des orientations qui préfigurent les priorités qui seront affichées au budget primitif.
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Commune.

Pour ce faire, les conseillers ont été destinataires de différentes informations, à savoir :

- l'analyse financière rétrospective établie par les services du Trésor Public
- des données sur le contexte budgétaire et la situation de TREGUNC
- les orientations pour l'année 2009

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente le débat.

- l'analyse financière rétrospective établie par les services du Trésor Public

Celle-ci permet notamment de conclure que la collectivité a amélioré en 2007 sa capacité d'autofinancement des années passées grâce à un résultat de fonctionnement largement bénéficiaire. Le montant de l'annuité de la dette, d'un montant de 697 K€ a augmenté en 2007 après deux ans de réduction. Le ratio encours de la dette / capacité d'autofinancement établi à 5.24 indique toutefois que la commune peut toujours rembourser la totalité du capital dû en un peu plus de 5 ans seulement.

A la demande de Monsieur CARIOU, il est précisé que le ratio départemental du résultat de fonctionnement s'élève à 168 € et le ratio régional à 169 €.

Monsieur CARIOU estime que le ratio des charges de fonctionnement / habitant n'est pas « très largement inférieur » aux ratios départemental et régional. Il le qualifierait simplement d'inférieur.

Monsieur Le Maire indique qu'il faut des différences de montants importantes pour faire évoluer sensiblement les ratios. Toutefois, il convient que le terme d'inférieur est plus approprié.

Monsieur CARIOU relève, qu'en ce qui concerne l'encours de la dette, la différence est extrêmement importante entre 2002 et 2007. On se rapproche du ratio régional et il se demande s'il ne faut pas faire attention maintenant.

Monsieur Le Maire indique qu'en effet la commune a beaucoup investi pendant cette période.

Toutefois, il faut regarder un ensemble d'indicateurs et considérer notamment la capacité de remboursement dont dispose la commune par rapport à cette dette.

- des données prospectives sur la situation de Trégunc

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2008 laissent apparaître un excédent comptable de l'ordre de 1 100 000 €. On notera l'augmentation de certaines recettes, notamment la taxe forfaitaire sur les terrains constructibles qui a rapporté 124 331 € de plus que la prévision budgétaire et la dotation de solidarité communautaire qui a rapporté 62 376 € de plus que prévu.

La section d'investissement doit révéler un déficit d'environ 913 000 € après l'affectation des résultats de 2007.

Au final, le résultat global de l'exercice 2008 présente un solde excédentaire d'environ 187 000 €.

Le montant du FCTVA pour 2009 est en baisse par rapport aux années précédentes. Ceci est dû notamment à la baisse des dépenses d'investissement et par un décalage de versement de la TVA sur des équipements importants (Sterenn, Office de Tourisme, Services Techniques).

Le montant réel de la Dotation Globale de fonctionnement ne sera pas connu avant le mois de mars. Cependant, et suite à la loi de finances, on peut prévoir une augmentation de 0.6 % par rapport à 2008, soit une recette de l'ordre de 1 184 015.72 €. L'augmentation de la population au dernier recensement pourrait venir augmenter légèrement la prévision.

Les attributions de compensation seront plus faibles (-17.709 %) qu'en 2008 du fait de l'utilisation de certaines compensations d'exonérations comme variables d'ajustement.

En 2007 et 2008, les bases fiscales des taxes d'habitation et des taxes foncières ont été réévaluées par l'état à hauteur de 3.4 % sur 2 ans. Cette réévaluation ainsi que la forte augmentation des permis de construire ont permis une augmentation du produit fiscal en 2007 et 2008. Les taux d'imposition communaux n'ont pas augmenté depuis 2005.

Les recettes liées à la taxe additionnelle aux droits de mutation risquent d'être moins importantes en 2009 du fait de la baisse des mutations (261 735.38 € en 2008 / 243 077.93 € en 2007).

Il en est de même pour la taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles pour lesquels la commune a perçu 149 331 € en 2008.

La taxe locale d'équipement devrait quant à elle se maintenir en 2009 du fait du décalage dans le temps par rapport à la date de délivrance des permis de construire. En 2008, son montant s'est élevé à 78 798 €.

Monsieur CARIOU estime que le résultat prévisionnel de l'exercice 2008 de 187 000 € paraît faible pour engager des travaux importants en 2009.

Monsieur Le Maire indique que si la commune avait eu recours aux emprunts prévus au budget, ce résultat serait de 1 100 000 €. Pour lui c'est une gestion saine de trésorerie. La commune a évité de faire rentrer prématurément des emprunts parce que la situation de trésorerie ne l'exigeait pas.

Monsieur CARIOU note que le Manoir de Kerambourg devait être financé par l'emprunt. Or, cela n'a pas été le cas. Il a fallu reporter sur 2009 des travaux prévus en 2008.

Monsieur Le Maire explique que des travaux inscrits en 2008 n'ont pas été reportés de ce fait. Ils ne pouvaient être réalisés en 2008 en raison de la durée des procédures notamment (ex : René Daniel / décharge de Lanénos). Ce sont donc les crédits inemployés qui ont été utilisés pour financer Kerambourg.

En ce qui concerne la Taxe Locale d'Équipement, Monsieur CARIOU pense que l'on peut travailler sur le taux de TLE, notamment pour les résidences secondaires, pour améliorer les recettes de la commune.

Monsieur Le Maire indique que cette question, déjà soulevée par une phrase du texte, fera l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion de commission des finances ou d'urbanisme.

Monsieur Le Maire présente l'état de la dette, l'état des emprunts garantis et la situation de trésorerie. Ces divers documents ne suscitent aucune remarque particulière.

- les orientations pour l'année 2009

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, présente les éléments à intégrer à la section de fonctionnement (frais de personnel, subventions aux associations, participations intercommunales) ainsi que les projets d'investissement sur les dossiers importants à savoir :

Pour le budget général :

- la fin des études et le début des travaux de réhabilitation de la décharge de Lanénos,
- le début des travaux de réhabilitation du centre de Kersidan
- les travaux en vue de l'implantation d'un préau à l'école René Daniel
- la poursuite des études et des acquisitions foncières en vue de l'aménagement d'une voie douce sur la corniche entre Trévignon et Kersidan (RD1)
- la poursuite des travaux en vue de la réalisation d'un troisième terrain de football,
- les travaux de rénovation de la cale SNSM et le changement de la grande porte de l'abri,
- les travaux de réaménagement de la route de Prat Ster
- des travaux de voirie
- des travaux d'entretien des bâtiments communaux
- l'acquisition de matériel de transport ou de matériel technique

Pour le budget de l'assainissement :

- la pose de bâches de sécurité au niveau des postes de refoulement de Pont-Minaouët et de Pendruc
- divers travaux sur le réseau

Pour le budget du Port de Trévignon :

- la deuxième tranche de travaux de renforcement de la digue
- la réfection de la cale des mareyeurs

Pour le budget du Port de Pouldohan :

- la poursuite du projet d'aménagement de la petite cale

En réponse à Monsieur LE THOER, Monsieur DERVOUOT indique que le projet de cale à Pouldohan sera présenté lors de la prochaine commission des travaux et que ce projet a été validé par le Conseil Portuaire.

Monsieur CARIOU souhaite savoir si une étude est envisagée sur l'usage du centre de Kersidan. Une commission va-t-elle travailler sur ce point ? Il estime en effet que les sommes engagées sont importantes et qu'il est nécessaire d'avoir un objectif qui tienne la route.

Monsieur Le Maire indique que des réflexions sont prévues tant sur les utilisations que sur l'aménagement.

En ce qui concerne la voirie, Monsieur CARIOU note le montant élevé des travaux de la route de Prat Ster (200 000 €) comparé au reste du programme de voirie (250 000 €). Qu'est-ce qui justifie ce montant élevé de travaux ?

Monsieur Le Maire précise que la commune inscrit chaque année une somme à investir de l'ordre de 250 000 € pour maintenir un réseau routier à peu près satisfaisant.

En ce qui concerne la route de Prat Ster, il a été constaté que cette voie a été malmenée lors des travaux dans les divers lotissements. Il a donc été décidé de refaire les réseaux eau, assainissement, d'enfouir l'éclairage public et les télécommunications, la chaussée et de créer une bande de circulation douce car il s'agit d'un quartier très fréquenté, d'où le coût de l'opération.

Monsieur CARIOU demande pourquoi le Maire refuse d'appliquer la participation pour voirie et réseaux aux lotisseurs ? Cela permet en effet de récupérer une grande part du montant de la dépense.

Monsieur Le Maire répond que la PVR est appliquée sur la Commune. Mais dans le cas présent, il n'est pas possible de la réclamer alors que les lotissements sont achevés depuis longtemps.

Monsieur CARIOU s'étonne de ne voir aucune inscription budgétaire pour la maison LE GOFF. N'y a-t-il aucun projet de travaux ?

Monsieur Le Maire indique qu'effectivement, il n'y a aucun projet de gros travaux sur ce bâtiment en 2009. Seule une maintenance sera assurée.

Monsieur CARIOU propose de revendre ce bâtiment et s'interroge sur l'intérêt pour la commune de l'avoir acquis alors que, s'il avait été vendu à un particulier, Le Maire aurait pu imposer des prescriptions architecturales de façon à préserver son caractère.

En ce qui concerne l'association Les Petits Moussaillons, très importante pour la Commune, Monsieur CARIOU s'inquiète des difficultés de fonctionnement qu'elle rencontre et souhaite savoir si une municipalisation du service est envisagée.

Monsieur Le Maire indique qu'il est vrai que l'association rencontre quelques difficultés de trésorerie d'où l'avance versée en début d'année. Une commission examine chaque année la réalité budgétaire de l'association. En fonction de la situation, il y a un ajustement de la subvention qu'il convient de verser. L'association doit être attentive à bien équilibrer son budget.

La question de la municipalisation a déjà été évoquée. L'hypothèse n'est pas écartée mais tant que le service à la population est assuré, qu'il n'y a pas de dérive de gestion, la gestion associative est satisfaisante.

Monsieur DION intervient au sujet des taux d'imposition. Il comprend la décision des collectivités d'augmenter leur fiscalité locale pour faire face notamment aux baisses des dotations de l'Etat. En cette période de crise, cette mesure s'ajoute

malheureusement à la baisse du pouvoir d'achat des contribuables. Il constate que bien que le taux d'imposition pour la taxe d'habitation n'a pas augmenté depuis 2005, sur 10 ans (1998/2008), il y a eu une augmentation de 1.63 % / an car les bases ont augmenté de 15 % pendant la même période. Au final, le contribuable a payé + 4 % / an sur 10 ans. En ce qui concerne la taxe foncière, l'augmentation pour le contribuable est de 3.20 % / an.

Monsieur Le Maire confirme cette analyse et remarque que toutes les communes sont dans cette situation. Il est difficile d'estimer les pertes de recettes pour 2009 car toutes les données ne sont pas connues à ce jour. Il est envisagé une augmentation de 3.5 % des taux en 2009. Appliquée aux bases de 2008, cette augmentation apporterait moins de 100 000 € de recette supplémentaires alors que la baisse pourrait se situer entre 100 000 € et 250 000 €. Les dépenses de fonctionnement continuent à évoluer quant à elles. Il estime personnellement que la réduction par l'Etat des concours aux communes n'est pas un bon moyen de relance quand les collectivités sont les investisseurs nationaux.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

2 – DEMANDE DU BENEFICE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à solliciter le bénéfice de la Dotation Globale d'Équipement qui profite cette année en priorité :

- aux constructions scolaires du 1^{er} degré et grosses réparations, y compris les restaurants scolaires, opérations connexes de réutilisation des équipements scolaires désaffectés, aux équipements destinés à la mise en réseau informatique des écoles, s'il s'agit effectivement d'un tout premier équipement, à l'exclusion du renouvellement de matériel, aux construction ou rénovation de bâtiments communaux (à l'exclusion des dépenses d'entretien courant),
- au premier équipement informatique des mairies pour les installations suivantes : raccordement au logiciel "Actes" concernant la télétransmission des actes des collectivités locales, travaux et aménagements nécessaires pour l'installation du passeport biométrique, aux travaux relatifs à la couverture "haut-débit" dans les zones blanches,
- aux construction et rénovation lourde de routes et parkings publics, à l'exclusion des travaux d'entretien et de l'accès aux lotissements privés, aux réseaux d'assainissement collectif, ainsi que les réseaux d'eaux pluviales dans le cadre de la prévention des inondations, aux équipements sportifs et socio-éducatifs,
- aux équipements économiques et touristiques à destination exclusive des ouvrages qui restent de la compétence communale. En ce qui concerne les opérations d'aménagement du bourg, la commission propose la possibilité d'un financement au titre de la DGE sur la base d'une appréciation au regard notamment de leur intérêt en terme d'amélioration de la sécurité routière.

La Commune propose de solliciter la Dotation Globale d'Équipement pour les programmes suivants :

- Travaux au groupe scolaire René Daniel à hauteur de 56 570 € HT
- Terrain de football à hauteur de 1 280 650 € HT
- Travaux d'assainissement (pose des bâches de sécurité sur les postes de refoulement de Pendruc et de Pont-Minaouët à hauteur de 420 000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter le bénéfice de la Dotation Globale d'Equipement pour permettre le financement de ces opérations.

3 – TARIFS MUNICIPAUX 2009

DELIBERATION

Monsieur BELLEC expose que les tarifs municipaux ont été votés lors du Conseil Municipal du 19 décembre dernier. Un tarif de 16 € a été adopté pour la vacation funéraire or, un décret paru le 20 décembre 2008 au Journal Officiel stipule que les opérations de surveillance mentionnées à l'article L 2213-14 donnent seules droit à des vacations dont le montant, fixé par le maire après avis du Conseil Municipal, est fixé entre 20 et 25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le montant de la vacation funéraire à 20 € pour l'année 2009.

4 – PERSONNEL COMMUNAL

4.1 – AVANCEMENTS DE GRADES

DELIBERATION

Monsieur Le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la création des postes suivants pour l'année 2009 afin de permettre la nomination d'agents pouvant bénéficier d'avancement de grade.

Avancements de grade à compter du 1^{er} mars 2009

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe
- 1 poste de brigadier chef principal
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Avancements de grade à compter du 1^{er} avril 2009

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe

Avancements de grade à compter du 1^{er} juillet 2009

- 1 poste de brigadier chef principal

Les nominations seront effectuées sous réserve de l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion.

Parallèlement, les postes anciennement détenus par les agents seront supprimés, soit :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^e classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^e classe
- 1 poste de brigadier chef
- 1 poste de brigadier principal
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve les avancements de grades ci-dessus et autorise la création des postes correspondants au tableau des effectifs.

4.2 – CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS POUR LE RAM

DELIBERATION

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, rappelle que par délibération en date du 19 septembre dernier, le Conseil Municipal a approuvé les termes du contrat de projet du Relais Assistants Maternels et autorisé le Maire à signer le contrat d'objectifs avec la Caisse d'Allocations Familiales. Lors de cette séance, les termes de la convention avec la Ville de Concarneau ont également été approuvés et le Maire a été autorisé à signer la convention de partenariat.

La procédure pour le recrutement d'un animateur chargé du fonctionnement du RAM a été lancée fin septembre 2008. Le jury de recrutement a retenu la candidature de Monsieur Vincent GUILLOUARD, actuellement en poste à la COCOPAQ. Monsieur GUILLOUARD est titulaire du grade d'Educateur de Jeunes Enfants.

Afin de permettre sa nomination par voie de mutation à Trégunc et ce à compter du 1^{er} février 2009, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs.

Ce poste sera co-financé par Trégunc et Concarneau au prorata du nombre d'assistants maternels agréés et en activité sur chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet à compter du 1^{er} février 2009. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

1 – Question de Monsieur CARIOU

Monsieur Le Maire apporte les réponses suivantes :

Concernant l'affaire GASCOUIN : L'omission de motif était involontaire. Il est impossible pour le Maire d'avoir en mémoire le contenu de tous les dossiers. Il s'en excuse.

Concernant le mot de l'opposition, il n'a pas été refusé : l'article n'a pas été rendu à la date prévue ni après une relance. Le bulletin était déjà sur les rotatives quand il a été remis. Monsieur Le Maire a refusé de faire un tiré à part.

Concernant les réunions de commissions : ces réunions interviennent quand il est jugé nécessaire de débattre de certaines choses. Des réunions ont eu lieu, d'autres sont d'ailleurs prévues dans les prochaines semaines :

- Commission des finances le 17/03 à 18 h 30
- Commission Travaux / Environnement le 24/02/09 à 18 h 30

2 – Question de Madame LE GUILLOU

Monsieur Le Maire indique que ces demandes de travaux ne lui ont jamais été formulées en ce sens mais que cela peut effectivement être envisagé. Il demande aux responsables de la Chapelle de prendre contact avec les adjoints concernés.

3 – Question de Monsieur BELLEC

Monsieur SACRE indique qu'il ne souhaite pas répondre à l'article de presse paru le 16 janvier 2009 dans l'Ouest France au sujet du lotissement de Peuren mais qu'il est sensible à la solidarité manifestée à l'égard de l'adjointe mise en cause.

Le prochain conseil municipal est programmé le 27 février.

Fait à TREGUNC, le
LE MAIRE,
Jean-Claude SACRÉ

Le Secrétaire de séance,